



Comité : Conseil d'établissement- École des Marguerite (le « Conseil »)
Réunion : Procès-verbal de la séance extraordinaire
Date : Jeudi 21 mars 2019
Heure : 18 :30 à 21 :40
Lieu : Salon du personnel

Membres présents

- Francine Goyette, directrice
- Sara Méliani, représentante des parents
- Sébastien Daoust, représentant des parents
- Nicolas Lassonde, représentant des parents
- Émilie Rousseau, enseignante de 1^{ère} année
- Badredine Saïd Djahnine, enseignant éducation physique
- Jenny Rincon, technicienne du service de garde
- Corinne Cartier, psychologue
- Dora Douik, représentante des parents
- Aline Louet, enseignante de 6^{ème} année
- Sylvie Laferrière, enseignante de 2^{ème} année
- Danielle Roberge, CSMB
- Nathalie Provost, CSMB
- Caroline Varin, CSMB
- Juliana Zerda, représentante des parents

Membres absents

- Marie-Hélène Gauthier, enseignante du préscolaire
- Alexia Damasceno, représentante des parents

1. Ouverture de la séance (Mme Goyette)

La séance est ouverte à 18 h 30. Mme Goyette préside la séance. M. Lassonde agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Quorum (Mme Goyette)

Le quorum est respecté.

3. Dossier du jour :

La réunion spéciale est convoquée spécifiquement pour discuter du problème de surpopulation de l'École des Marguerite et des solutions devant être envisagées.

Madame Roberge (CSMB) explique l'hyper croissance connue à l'Île-des-Sœurs et le problème de capacité vécu par l'École de L'Île-des-Sœurs et l'École des Marguerite. Simplement à la CSMB, il y a plus de 900 élèves qui n'étaient pas anticipés.

L'Île-des-Sœurs a connu beaucoup de constructions et plusieurs promoteurs en poursuivent son développement. Le taux moyen est estimé sur le nombre de portes. De plus, ceci ne tient pas compte de l'immigration. Il y a plus d'enfants, car il y a maintenant plus de familles en condominiums. Simplement pour les maternelles 4 ans, il faut prévoir 200 classes de plus pour la CSMB. La CSMB a par ailleurs fait état au Ministère qu'il n'y avait aucune classe de disponible pour 2019.

En 2018, **1372 élèves** étaient inscrits sur le territoire de L'Île-des-Sœurs. Il faut prévoir près de **1523 élèves** en 2019.

Au dire de la CSMB, il est impossible d'ajouter des modules ou des agrandissements aux deux écoles de L'Île-des-Sœurs (conditions de construction). Les parents questionnent les membres de la CSMB eu égard aux aménagements qui pourraient être faits sur le terrain de l'école des Marguerite ou les terrains jouxtant ceux de l'école. Les membres du CSMB affirment avoir vérifié ces questions et qu'il est impossible, compte tenu de l'entente intervenue avec les citoyens, de demander des dérogations à cet égard.

Les écoles de Verdun (deux écoles possibles, mais pas suffisantes) présentent des difficultés de transport, notamment à cause des travaux de construction des voies rapides.

La CSMB fait état du fait qu'elle a validé la possibilité de faire des échanges entre l'école de L'Île-des-Sœurs et l'école des Marguerite, mais cela est impossible. L'école de L'Île-des-Sœurs héberge déjà des élèves des Marguerite, soit près de 3 groupes.

La CSMB mentionne la possibilité d'avoir une annexe temporaire pour l'école des Marguerite. Cet espace serait muni d'une salle d'exercice, d'un espace musique, de 10 classes plus grandes que celles des Marguerite une secrétaire et un adjoint de la direction seront sur place, et bénéficierait d'une autorisation du Ministère pour payer le loyer.

Les parents questionnent sur le manque de planification de la CSMB et le délai sur lequel ils ont été informés de la problématique.

La CSMB explique qu'ils devaient attendre à la première partie d'inscriptions qui finissait en février pour évaluer les solutions possibles, et présenter le tout au Conseil de Commissaires, puis par la suite le présenter au CE.

Ils mentionnent que 5 scénarios ont été évalués :

1. Réaménagement intérieur – fait pour l'année 2018 -2020 avec le réaménagement de 2 classes additionnelles (21 classes de capacité et l'école fonctionne à 23 classes) ainsi que le transfert des élèves à l'école de l'île des Sœurs.
2. Agrandissement extérieur – pas possible compte tenu de l'entente avec les citoyens.
3. Ajout des modulaires – pas possible sur le terrain de l'école de l'île des Sœurs par instabilité du terrain et par manque de terrain sur l'école des Marguerite et l'entente avec les citoyens.
4. Transfer d'élevés à Verdun
5. Entente d'occupation 14 place du commerce
6. Les deux derniers ont été retenus pour informer le CE.

La CSMB mentionne que le projet de nouvelle école est en attente d'un terrain. Un budget de 2 millions de dollars fut alloué l'an dernier afin d'identifier ce terrain. La *Société Québécoise des Infrastructures* (SQI) est maintenant en charge du dossier, mais il est difficile de penser qu'un établissement sera prêt pour accueillir des élèves avant 4 ans. Ils expliquent que suite à la séance d'information du 21 mars, ils procéderont à l'envoi d'une lettre pour informer les parents et à la convocation à une Assemblée General extraordinaire le 28 mars pour répondre aux questions.

Les parents questionnent les membres de la CSMB, notamment quant au contrat liant la CSMB eu égard à l'école des Marguerite et quant aux interdictions d'ajouter des modules près de l'école.

Les parents questionnent plus sur les places disponibles dans l'autre école, dans l'objectif de partager les places disponibles et même modifier le bassin de deux écoles. Les parents questionnent également la possibilité d'ouvrir l'entente avec les citoyens, ou au minimum, d'en obtenir copie. La CSMB informe les parents que le document est confidentiel et qu'il est impossible d'ouvrir l'entente.

Les parents conviennent que l'option de Verdun Terre n'est pas viable et n'offre peu d'attrait pour les élèves.

La CSMB fait état de la solution proposée, soit la location de deux étages dans l'édifice du 14 Place du commerce. Neuf classes devraient y être déménagées.

La CSMB fait état du fait qu'il n'y a pas de gymnase, seulement une salle d'exercice. Dix classes seront aménagées au premier étage, dont plusieurs sont plus de cinq (5) mètres carrés de plus que la taille des classes approuvées par le Ministère. Il n'y a toutefois pas de bibliothèque. La CSMB propose de mettre en place un service de transport entre l'Annexe et l'école des Marguerite et de maintenir le service de garde à l'école des Marguerite.

La CSMB fait état du nombre de classes prévu en 2019 à l'école des Marguerite :

	2018-2019	2019-2020
Maternelle (régulier)	3	4
Maternelle (accueil)	1	1
1^{re} année	3	5
2^e année	3	3
3^e année	3,5	3,5
4^e année	3,5	3,5
5^e année	3	3,5
6^e année	3	3,5
Accueil	2 (à l'école Île- des- Sœurs)	2
TOTAL	23	29

La CSMB prévoit donc maintenir 23 classes à l'école des Marguerite et entre 6 et 8 à l'Annexe.

Deux options sont par la suite discutées par les membres du conseil d'établissement.

Environ 90% des enfants de la Maternelle restent au service de garde. La gestion du transport est plus compliquée. Madame Rincon explique également que les 5^{ième} et 6^{ième} années, pour leur part, participent à 90% aux activités du service de garde pour les dîneurs, mais quittent rapidement à la fin des classes et tombent donc à 60%. La CSMB va vérifier s'il est possible d'avoir un service de garde dans l'Annexe.

Les différents membres du CÉ discutent des avantages et des inconvénients pour les groupes de maternelle et de 1^{ère} année ainsi que pour les groupes de 5^{ème} et 6^{ème} année. Les principaux facteurs soulevés concernent l'impact du changement, le gymnase, les activités, les marcheurs et le transport. Les membres de la CSMB demandent aux parents et aux enseignants de réfléchir aux solutions disponibles afin d'arriver à un consensus avant la réunion des parents prévue pour le 28 mars prochain.

4. Levée de l'assemblée

La séance est levée par Madame Goyette et Madame Zerda à 21 h 40.

Juliane Zerda
Présidente

Nicolas Lassonde
Secrétaire

Francine Goyette
Directrice